

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/11/2025 - 41190 - 2014 B 04163 - 808 271 837 - 2S PRESTIGE

Jean-Michel PACINI & Associés • EXPERTISE-COMPTABLE

Société de commissaires aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes.

Rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse

EXPERT près la Cour d'Appel de Toulouse



SAS 2S PRESTIGE

1 Chemin de la Beauté

31150 LESPINASSE

808271837

PLAQUETTE DES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme à l'original

Le Président 24/06/2025

2S Prestige
1 chemin de la Beauté
31150 LESPINASSE
Tél.: 05 61 15 64 18 / Fax: 09 56 55 83 78
RCS 808 271 837



Membre de l'ordre des Experts-comptables de Toulouse • SARL au capital de 100 000 €

contact@pacini.fr

e-mail

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

•

Tel. 05 34 25 55 00

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques.mat. et outillage indus.	7 015	7 016	(1)	325
	Autres immobilisations corporelles	21 119	17 153	3 966	3 365
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 390		2 390	2 390
TOTAL (II)		30 524	24 169	6 355	6 080
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	7 439		7 439	9 589
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 712		3 712	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	285 550	15 876	269 674	246 752
	Autres créances	18 558		18 558	6 907
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	151 281		151 281	117 441
	Charges constatées d'avance	6 452		6 452	2 536
	TOTAL (III)	472 992	15 876	457 116	383 225
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		503 516	40 045	463 471	389 306
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				2 390	2 390
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	117 550	
	Report à nouveau		128 066
	Résultat de l'exercice	91 953	66 484
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		213 103	201 150
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	11 418	3 163
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 320	1 049
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 632	76 138
	Dettes fiscales et sociales	72 216	66 355
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	20 641	41 451
	Produits constatés d'avance (1)	43 142	
Total des dettes		250 369	188 156
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		463 471	389 306
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		91 953.03	66 483.85
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		225 049	187 107
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

LIASSE FISCALE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante ☐		
				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SAS 2S PRESTIGE							
SIRET 80827183700011							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
1 Chemin de la Beauté							
31150 LESPINASSE							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
B ACTIVITÉ							
Activités exercées		Travaux d'installation électri			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		77 455	Bénéfice imposable à 15%		42 500
		Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		
					Compta Expert		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S				Nom et adresse du conseil :			
SARL JEAN MICHEL PACINI ET ASSOCI 13 Rue Paule Raymondis 31200 TOULOUSE							
Tél : 0534255500				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viséur conventionné ☐ (Cochez la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :				Date : 07052025 Lieu : LESPINASSE			
N° d'agrément :				Qualité et nom du signataire : Président			
				Signature : Stéphane BEZAT			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐				prestataire :			

Désignation de l'entreprise **SAS 2S PRESTIGE**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2024**

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2S PRESTIGE**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SAS 2S PRESTIGE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 1 Chemin de la Beauté		31150 LESPINASSE						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *						
Numéro SIRET * 8 0 8 2 7 1 8 3 7 0 0 0 1 1								
		Exercice N, clos le, 31122024						
		N-1 31122023						
		Net 3						
		Net 4						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 015	7 016	(1)	325
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	21 119	17 153	3 966	3 365
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 390		2 390	2 390
TOTAL (II)		BJ	BK	30 524	24 169	6 355	6 080	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	7 439		7 439	9 589
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 712		3 712	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	285 550	15 876	269 674	246 752
		Autres créances (3)	BZ	CA	18 558		18 558	6 907
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	151 281		151 281	117 441	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	6 452		6 452	2 536	
	TOTAL (III)	CJ	CK	472 992	15 876	457 116	383 225	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	503 516	40 045	463 471	389 306	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	2 390	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS 2S PRESTIGE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 000)	DA	3 000	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	117 550	
	Report à nouveau	DH		128 066
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	91 953	66 484
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	213 103	201 150
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 418	3 163
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	25 320	1 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	77 632	76 138
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 216	66 355
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	20 641	41 451
Compte régul.	EB	43 142		
TOTAL (IV)	EC	250 369	188 156	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	463 471	389 306	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	225 049	187 107	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS 2S PRESTIGE**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com - posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com - posants	M3		KS	7 015	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	17 165	KZ		LA	2 116	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 453	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	27 633	LO		LP	2 116	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 390	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	2 390	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	30 023	OH		OJ	2 116		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	7 015	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	19 281	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 615	MT	1 838	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	1 615	NH	28 134	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations			IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E		2F	2 390	2G		
	TOTAL IV			13		NJ		NK	2 390	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			14		OK	1 615	OL	30 524	OM			

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2S PRESTIGE**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2S PRESTIGE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 690	QA	326	QB		QC	7 016		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	14 395	QI	1 388	QJ		QK	15 784		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 858	QM	127	QN	1 615	QO	1 369		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	23 943	QV	1 841	QW	1 615	QX	24 169		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	23 943	ØP	1 841	ØQ	1 615	ØR	24 169		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NI			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SAS 2S PRESTIGE							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	10 137	6U	5 739	6V		6W	15 876	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	10 137	TY	5 739	TZ		UA	15 876	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	10 137	UB	5 739	UC		UD	15 876
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	5 739	UF					
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

Désignation de l'entreprise : SAS 2S PRESTIGE										Néant ☐ *	
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	2 390	UV	2 390	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	17 661		17 661				
	Autres créances clients			UX	267 889		267 889				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	2 421		2 421				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	16 137		16 137				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	6 452		6 452				
	TOTAUX			VI	312 950	VU	312 950	VV			
	RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
des			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	77 632		77 632						
Personnel et comptes rattachés		8C	165		165						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 925		30 925						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 542		4 542					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	35 394		35 394					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 190		1 190					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	11 418		11 418						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 641		20 641						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	43 142		43 142						
TOTAUX		VY	225 049	VZ	225 049						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	44 623	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	11 418		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	44 623	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise SAS 2S PRESTIGE		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 2S PRESTIGE						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 2S PRESTIGE**

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ⑤ - ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2S PRESTIGE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2S PRESTIGE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 250 701	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	5 232	
TOTAL 1	OX	1 255 933	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OII	5	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	5	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	369 371	
Variation négative des stocks	OQ	2 150	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	278 476	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	14	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	650 012	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	605 926
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	605 926
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 255 933	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	9	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 80827183700011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2S PRESTIGE

ADRESSE (voie) 1 Chemin de la Beauté

CODE POSTAL 31150 VILLE LES PINASSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	250
Totalisation	P6	250

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BEZAT Prénom(s) Stéphane
Nom d'usage BEZAT % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 29061969 N° département 78 Commune VERSAILLES Pays FRANCE
Adresse : N° 1 Voie chemin de la Beauté
Code postal 31150 Commune LES PINASSE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 80827183700011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2S PRESTIGE

ADRESSE (voie) 1 Chemin de la Beauté

CODE POSTAL 31150 VILLE LESPINASSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **463 471** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 262 997** euros et un total **charges** de **1 171 044** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **91 953** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 015					7 015
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	17 165		2 116			19 281
	Matériel de bureau, mobilier	3 453				1 615	1 838
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 633		2 116		1 615	28 134
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 390					2 390
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 390					2 390
TOTAL		30 023		2 116		1 615	30 524

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 690	326		7 016
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	14 395	1 388		15 784
	Matériel de bureau, mobilier	2 858	127	1 615	1 369
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 943	1 841	1 615	24 169
TOTAL		23 943	1 841	1 615	24 169

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

--

Frais de recherche

	31/12/2024	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds Commercial

	31/12/2024	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	12,0000	6 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice		250,00	12,0000	3 000,00
	Du capital social fin d'exercice		250,00	12,0000	3 000,00

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	10 137	5 739		15 876
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	10 137	5 739		15 876
TOTAL GENERAL		10 137	5 739		15 876
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 739		
T'itres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 390	2 390	
	Clients douteux ou litigieux	17 661	17 661	
	Autres créances clients	267 889	267 889	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 421	2 421	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 137	16 137	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	6 452	6 452	
	TOTAL DES CREANCES	312 950	312 950	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	77 632	77 632		
	Personnel et comptes rattachés	165	165		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 925	30 925		
	Impôts sur les bénéfices	4 542	4 542		
	Taxes sur la valeur ajoutée	35 394	35 394		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 190	1 190		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	11 418	11 418		
	Autres dettes	20 641	20 641		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	43 142	43 142		
	TOTAL DES DETTES	225 049	225 049		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		44 623			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		44 623			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		11 418			

Produits à recevoir

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		13 327
Autres créances clients		10 906
<i>Clients Factures à établir</i>	10 906	
Autres créances		2 421
<i>Autres Produits à recevoir</i>	2 421	

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		21 398
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 401
Fournisseurs	3 401	
Dettes fiscales et sociales		2 642
Autres charges à payer	165	
Autres charges à payer	1 534	
Taxe Apprentissage	923	
TVS. 2024 à payer	20	
Autres dettes		15 354
Avoirs à établir 10%	12 345	
Avoirs à établir à 20%	3 009	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 452
Véolia	01/01/2025 31/05/2025	5	
Total	13/11/2024 12/01/2025	6	
Visentin loyer et charges	05/12/2024 04/01/2025	123	
DIAC	28/12/2024 27/01/2025	327	
Ass. Habitat	01/08/2024 31/07/2025	268	
Charges SCI Romarin	20/01/2024 20/01/2025	39	
Microsoft	02/11/2024 01/11/2025	295	
Viasat	01/01/2025 31/01/2025	98	
Biznet	26/11/2024 25/02/2025	54	
DCA Conseil	03/09/2024 02/03/2025	5 197	
Ass. Multirisque	01/02/2024 31/01/2025	42	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 452

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			43 142
PCA sur acomptes 10%		33 284	
PCA sur acomptes 20%		9 859	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			43 142

--

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		7 059
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 059
<i>Autres produits exceptionnels</i>	7 059	
Total des charges exceptionnelles		6 950
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		6 950
<i>Pénalité, amende fisc.pénalité</i>	1 006	
<i>Autres charges exceptionnelle</i>	5 314	
<i>Charges sur exercice antérieur</i>	631	
Résultat exceptionnel		109

SAS Unipersonnelle 2S PRESTIGE

S.A.S. au capital de 3 000.00 Euros

Siège social :

1 Chemin de le Beauté

31150 LESPINASSE

RCS TOULOUSE 808 271 837

TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24.06.2025

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 91 953,03 euros de la manière suivante :

- En totalité en autres réserves	91 953,03 €
TOTAL du résultat affecté	91 953,03 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération au titre de sa Présidence pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

En outre, il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées et les conventions qui y sont énoncées.

SM

SAS Unipersonnelle 2S PRESTIGE

S.A.S. au capital de 3 000.00 Euros

Siège social :

1 Chemin de le Beauté

31150 LESPINASSE

RCS TOULOUSE 808 271 837

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2024

Stéphane BEZAT Président de la société 2S PRESTIGE, a conformément à la loi et aux statuts de la Société, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 1 250 701.12 euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 1 006 985.23 euros, soit une augmentation de 24.20%.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 91 953.03 euros contre un bénéfice de 66 483.85 euros au titre de l'exercice précédent.

Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a eu aucun fait caractéristique nouveau sur l'exercice clos le 31.12.2024.

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impact majeur sur notre activité lors de cet exercice.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes n'a été constaté.

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le contexte économique et concurrentiel requière un travail de fond supplémentaire pour améliorer les performances de la société.

Prise de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a pris aucune participation.

Prise de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a pris le contrôle d'aucune société.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

83

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Bilan (Actif)

Les immobilisations brutes s'élèvent à 6 355.09 euros.

Les créances et disponibilités nettes s'élèvent au 31/12/2024 à 457 116.35 euros contre 383 225.21 euros au 31/12/2023.

Bilan (Passif)

Les capitaux propres s'élèvent à 213 102.81 euros contre 201 149.78 euros au 31/12/2023.

Les dettes financières s'élèvent à 11 417.85 euros contre 3 163.09 euros au 31/12/2023.

Les dettes aux fournisseurs et comptes rattachés présentes au passif du bilan au 31/12/2024 sont de 77 632.10 euros contre 76 137.95 euros au 31/12/2023.

Les dettes fiscales et sociales présentes au passif du bilan au 31/12/2024 sont de 72 215.53 euros contre 66 355.33 euros au 31/12/2023.

Les autres dettes présentes au passif du bilan au 31/12/2024 sont de 20 640.71 euros contre 41 450.78 euros au 31/12/2023.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 1 250 701.12 euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 1 006 985.23 euros, soit une augmentation de 24.20%.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1 137 353.47 euros contre 926 241.64 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 22.79%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire pour 118 584.47 euros.

Il n'y a pas produits financiers, comme pour l'exercice précédent.

Les charges financières se sont élevées à 1 001.04 euros, alors qu'il n'y en avait pas l'année précédente..

Après prise en compte de produits exceptionnels pour 7 059.07 euros, de charges exceptionnelles pour 6 950.47 euros, et d'un impôt société de 25 739 euros, le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 91 953.03 euros contre un bénéfice de 66 483.85 euros au titre de l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 91 953.03 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- En totalité en autres réserves : 91 953.03 euros

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

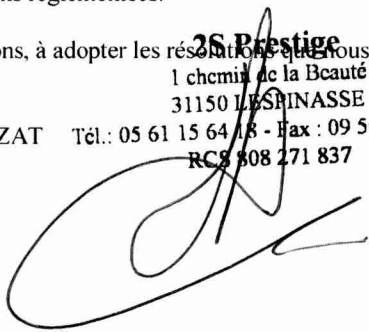
Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous présenteront le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées.

Nous vous invitons, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président

M. Stéphane BEZAT Tél.: 05 61 15 64 18 - Fax : 09 56 55 83 78

RC 808 271 837

2S Prestige
1 chemin de la Beauté
31150 L'ESPINASSE


SAS Unipersonnelle 2S PRESTIGE

S.A.S. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social :

1 Chemin de le Beauté

31150 LESPINASSE

RCS TOULOUSE 808 271 837

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24.06.2025

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 91 953,03 euros de la manière suivante :

- En totalité en autres réserves	91 953,03 €
TOTAL du résultat affecté	91 953,03 €

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée au titre des trois derniers exercices.



SAS Unipersonnelle 2S PRESTIGE

S.A.S. au capital de 3 000.00 Euros

Siège social :

1 Chemin de le Beauté

31150 LESPINASSE

RCS TOULOUSE 808 271 837

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24.06.2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 24 juin à 17 h 00,

L'associé unique de la SAS 2S PRESTIGE, Monsieur Stéphane BEZAT, propriétaire des 250 parts de 12 euros composant le capital social de la société 2S PRESTIGE,

Agissant en qualité de Président de la SAS 2S PRESTIGE, a pris les décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- Approbation de l'inventaire et des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice
- Décision de rémunération du Président
- Approbation du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées

L'associé unique dépose :

- Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 91 953,03 euros de la manière suivante :

- En totalité en autres réserves	91 953,03 €
TOTAL du résultat affecté	91 953,03 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée

SN

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération au titre de sa Présidence pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

En outre, il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

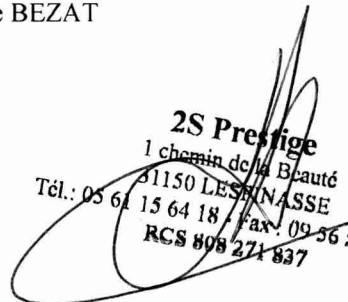
L'associé unique approuve le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées et les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique

Le Président de la SAS 2S PRESTIGE, associé unique
M. Stéphane BEZAT


2S Prestige
1 chemin de la Beauté
81150 LESHNASSE
Tél.: 05 64 15 64 18 / Fax: 05 55 83 78
RCS 808 271 837

SAS Unipersonnelle 2S PRESTIGE

S.A.S. au capital de 3 000.00 Euros

Siège social :

1 Chemin de la Beauté

31150 LESPINASSE

RCS TOULOUSE 808 271 837

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous présentons les conventions suivantes, étant intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Entre la SAS 2S PRESTIGE et M. Stéphane BEZAT

Compte courant

Objet :

M. Stéphane BEZAT, associé unique et Président de la SAS 2S PRESTIGE, détient dans les comptes de cette société un compte courant créditeur à la date de clôture de l'exercice.

Modalités :

Le compte courant présent dans les comptes de la SAS 2S PRESTIGE au nom de M. Stéphane BEZAT, n'a pas fait l'objet de rémunération au cours de l'exercice clos le 31.12.2024

2S Prestige
1 Chemin de la Beauté
31150 LESPINASSE
Tél.: 05 61 15 64 18 / Fax : 09 56 55 83 78
RCS 808 271 837